

Chronique d'Anaïs Philippot - 17/03/10

L'EUROPE ET LA CULTURE OGM

Depuis le mois de janvier, des bruits circulaient à la Commission Barroso quand au déblocage du dossier sur les OGM. C'est aujourd'hui chose faite. Une pomme de terre transgénique baptisée AMFLORA a été autorisée le 2 mars par la Commission européenne. La Commission approuve également la commercialisation et l'importation de trois variétés de maïs transgéniques. Leur culture n'est toutefois pas admise. La Commission débute donc son mandat par une décision largement controversée.

Depuis 1998, une seule culture transgénique avait été autorisée par l'Union Européenne. Il s'agit du MON 810, un maïs génétiquement modifié lancé par la multinationale MONSANTO. Six pays, dont la France, avaient interdit la culture de ce maïs et 11 autres Etats avaient demandé de pouvoir interdire toutes les cultures d'Organismes Génétiquement Modifiés.

Il aura fallu 13 ans à la société BASF pour obtenir l'accord de l'Union européenne sur la libre exploitation de son nouveau produit AMFLORA. Ce produit est principalement destiné à la production d'amidon pour l'industrie du papier dans le nord de l'Europe et éventuellement à l'alimentation des animaux.

La pomme de terre pourra maintenant être cultivée dans tous les pays membres de l'Union européenne. Chaque pays sera toutefois libre d'interdire la culture sur son sol. En effet, Bruxelles a annoncé son intention de soumettre d'ici l'été une proposition visant à laisser aux Etats-membres le choix de décider de cultiver ou non des OGM. Cette précision tente d'apaiser la décision mal perçue dans certains pays d'Europe, comme l'Italie, où les aliments OGM sont perçus, par les politiques et l'opinion publique, comme néfastes pour l'homme et l'environnement. Avec l'Autriche, les deux nations souhaitent en interdire la culture. La Suède, la République tchèque, les Pays-Bas et l'Allemagne ont déjà annoncé qu'elles allaient l'utiliser. La France a quant à elle choisi d'attendre l'avis de son Haut Conseil des biotechnologies avant de prononcer sa décision.

Selon les concepteurs du produit, la crainte ressentie par un grand nombre d'européens sur les éventuels impacts négatifs n'est pas justifiée. Les européens restent tout de même durement opposés à la mise en culture et à la consommation de plantes génétiquement modifiées. Cependant, ils mangent depuis une dizaine d'années des animaux nourris aux OGM et des aliments transgéniques plus ou moins à leur insu. La seule obligation étant un étiquetage des produits contenant plus de 0,9 % d'OGM.

Malgré l'avis de ses concepteurs, l'AMFLORA ne serait pas sans risque. Elle contient en effet un gène résistant à des produits antibiotiques utilisés notamment pour traiter la tuberculose.

La Commission Barroso II tente de se justifier en s'appuyant sur les avis de l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments. Selon cette dernière, les variétés concernées ne posent aucun problème pour la santé. Il est vrai que les 3 maïs génétiquement modifiés ont reçu un avis favorable de la part de l'Agence. Mais lorsque l'on sait que la coordinatrice scientifique du groupe d'experts sur les OGM de l'Agence, Suzy RENCKENS, avait été embauchée en 2008 par le groupe SYNGETA, groupe qui produit des OGM, la totale transparence des résultats peut-être remise en question...

Anaïs Philippot